UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC

Année universitaire 2025-2026

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025
DE LA LICENCE
MENTION INFORMATIQUE

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,

Vu la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

ARRÊTE n° 2025-130

Article 1 : Composition

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année **DE LICENCE**
Mention : INFORMATIQUE
Parcours : classique et accès santé

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➢ BOUSSION François	PRAG – USMB
➢ NOUR Karim	MCF – USMB
➢ GARET Frédéric	PR – USMB

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget-du-Lac.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 mars 2025

Pour le Président et par délégation
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND